Quel cadre juridique européen pour les services sociaux d'intérêt général ?

Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis
Traité par : Section des Affaires sociales

Adopté le : 09/04/2008
Mandature : 2004-2010

Rapporteur :

Frédéric PASCAL
Ancien conseiller

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION

Alors que les services sociaux d'intérêt général favorisent la cohésion sociale, ils ne figurent pour l'heure ni dans le droit primaire, ni dans le droit dérivé de l'Union européenne. L'avis du Conseil économique et social propose, à l'occasion de la présidence française, de clarifier le cadre d'action et d'organisation de ces services et de reconnaitre leur place dans la construction européenne. Au plan national, il suggère des mesures d'adaptation pour sauvegarder ce secteur fondamental pour la cohésion nationale.

Descripteur Eurovoc :
cohésion économique et sociale, droit communautaire, mesure nationale d'exécution, pays UE, France
Domaine Eurovoc :
Droit

© - copyright CESE - Mai 2024